



AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 12 mars 2024, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	Nature et effets de la dérogation demandée
Adresse : 186, rue Daniel Sud Lot : 5 975 797, Cadastre du Québec	Permettre de régulariser une aire de stationnement hors rue localisée à une distance nulle de la limite de terrain latérale droite, alors que l'article 62 du <i>Règlement de zonage 712-00-2013</i> prévoit une distance minimale requise de 0.6 m d'une ligne latérale (distance insuffisante de 0.60 m).
Adresse : 445, rue Belleville Lot : 5 978 135, Cadastre du Québec	Permettre de régulariser le balcon arrière attenant au bâtiment principal en permettant un empiètement de 4.70 m dans la marge arrière, alors que les articles 26 et 173 ainsi que l'Annexe 3 du <i>Règlement de zonage 712-00-2013</i> prévoit un empiètement maximal autorisé dans la marge arrière de 4 m (empiètement excédentaire de 0.70 m).

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de ces demandes de dérogations mineures, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575 rue Principale, à Saint-Amable, le **12 mars 2024 à 19 h**.

Saint-Amable, ce 15 février 2024

Isabelle Paquette, avocate
Greffière